

## Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des Marais

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Martine PERRAUD, Vice-Présidente du C.C.A.S.

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 FEVRIER 2023</b> Convocation du 02 février 2023  <b>Nombre de membres du conseil d'administration :</b> En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10 Quorum : 7  Transmis à la Préfecture le :	<b>ETAIENT PRESENTS :</b> Martine PERRAUD Catherine CHAUSSE Renée DELORME Céline HALGAND Nicole LE GALL Joël LEGOFF Isabelle LETILLIE Marie-Anne THEBAUD Jean- Claude THOBIE	<b>ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :</b> Franck HERVY à Martine PERRAUD  <b>ABSENTS EXCUSES</b> Pascale MAHE Annie GUIHARD Jacques DELALANDE
---	---	---

<b>DELIBERATION N° 2023/02/003</b>	<b>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 sur la base du rapport d'orientations budgétaires</b>
--	--

### Rapporteur : Martine PERRAUD

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), première étape du cycle budgétaire annuel. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif ; ce débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que le budget primitif.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022, parue au journal officiel du 23 janvier 2018, contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Le II de l'article 13 de la loi susvisée dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

L'article D 2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, précise le contenu les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Considérant qu'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) a été adressé aux membres du Conseil d'administration avec la convocation. Il tient compte de l'environnement économique global et de la loi de finances 2023 sur l'évolution de la situation financière du C.C.A.S. de la Chapelle des Marais sur cette nouvelle mandature, et définit les grandes orientations budgétaires à venir en matière de politique locale d'action sociale (accompagnement des familles en difficulté, assistance aux aînés, accueil du public).

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) donne aux membres du CCAS la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière du CCAS et les axes majeurs de son action sociale.

Vu le code général des collectivités territoriales, Article L 2312-1, modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 – art 107.

Vu La loi de programmation des finances publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22 janvier 2018

Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016

Vu l'article L 2312-1 du CGCT

Vu la loi de finances 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine PERRAUD, vice-présidente du CCAS,  
Le Conseil d'Administration, se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- RECONNAIT avoir :
  - été informé sur l'état de la situation financière du CCAS
  - discuté des priorités qui détermineront le contenu des dépenses et le niveau des recettes qui seront affichés dans le budget primitif et qui constituent donc les orientations budgétaires
  - pris connaissance des objectifs du CCAS concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel.
  
- VOTE le débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'Orientations Budgétaires

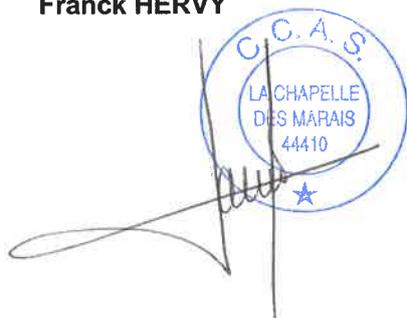
Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Au registre sont les signatures

A La Chapelle des Marais, le 10 février 2023

**Le Président du C.C.A.S.  
Franck HERVY**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'C.C.A.S.', 'LACHAPELLE DES MARAIS', and '44410', along with a small blue star at the bottom.



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## CCAS LA CHAPELLE DES MARAIS

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer de sa situation. Première étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif prévue le 30 mars 2023.

Il s'inscrit cette année, dans un contexte inflationniste et de récessions économiques dont les conséquences sont majeures pour les acteurs privés et publics.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2023 présenté s'articule autour de :

- la présentation du bilan 2022 des activités et la présentation du contexte budgétaire
- les perspectives pour 2023

### Quelques données socio-économiques :

**Un contexte national difficile : les incertitudes du contexte économique et budgétaire national.**

- **Au niveau des aides financières :**

A la crise sanitaire mondiale s'est ajoutée une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants essentiellement sur les besoins primaires (alimentation, carburant, énergie, ...) qui déstabilise le budget.

En effet, nous observons une augmentation de toutes les aides délivrées par le CCAS détaillées ci-après.

- **Au niveau de l'accueil et de l'accompagnement :**

De nombreux partenaires, comme l'Espace Départemental des Solidarités, le CLIC et les partenaires emplois alertent sur le nombre élevé et la complexité des situations rencontrées. En effet, les difficultés ne sont pas seulement financières, mais on observe des situations avec des problématiques multiples (violences intrafamiliales, séparation, problème de santé physique et mentale, cumul de freins, ...). C'est pourquoi, une seconde assistante sociale de secteur a été rattachée à La Chapelle des Marais (en renfort).

### Quelques indicateurs sociaux, sanitaires et économiques (source ABS)

Depuis les années 2000, on observe une croissance de la population nettement supérieure à celle de la CARENE dû à l'attractivité de la commune. L'arrivée de nouvelle population qui oblige régulièrement à reposer la question de l'adaptation des services et l'information à mener auprès de ces nouveaux habitants. Un isolement résidentiel qui augmente sur la commune (30% des ménages) qui nécessite peut-être une attention particulière autour de la prise en compte des besoins.

On constate, un niveau de vie de la population plus faible que sur les territoires supra-communaux. La pauvreté est présente autant que sur la CARENE, hors Saint-Nazaire (9% soit 390 personnes vivant avec moins de 1063€/mois/UC). Les catégories de ménages les plus fragiles sont les familles monoparentales et les femmes seules retraitées. Au sein de la Chapelle-des-Marais, on enregistre 660 familles vivant sur la commune soit 38% ; 26% de la population soit 1 124 enfants sont mineurs ; tandis que les jeunes majeurs représentent 5% de la population soit 210 jeunes. Depuis 5 ans, on constate une augmentation des familles monoparentales plus exposées à la précarité. Dans ces familles, il y a un accroissement d'enfants mineurs et particulièrement d'adolescents.

Au sein de la Chapelle-des-Marais, on compte 1 070 personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui représente 25% de la population. Un vieillissement de la population qui est amené à se confirmer dans les années à venir. Les fragilités d'une partie des seniors risqueraient de se renforcer (isolement résidentiel, limitation dans le quotidien, diminution du potentiel de proches aidants, hausse significative des personnes en situation de handicap, baisse des ressources, ...)

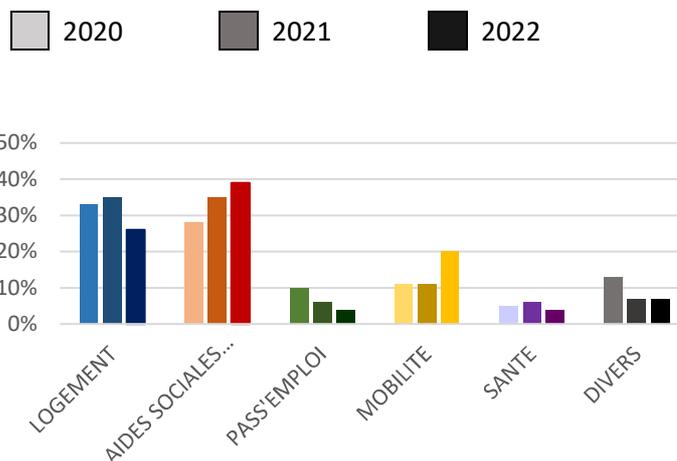
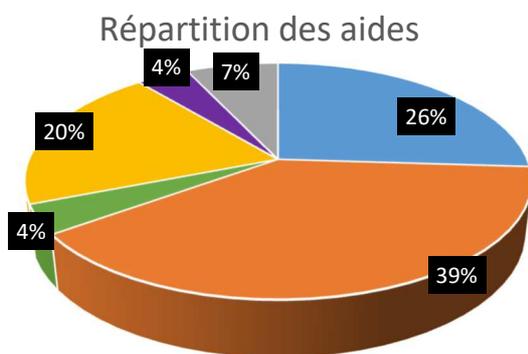
# I - L'activité du CCAS de l'année 2022

## L'ACCUEIL

En 2022, environ 300 personnes ont fait appel aux services du Pôle Action Sociale. Les chiffres sont similaires à 2021, cependant les situations sont plus complexes, les entretiens avec l'agent du CCAS sont plus longs et/ou plus fréquents.

Nous observons une augmentation :

- des aides sociales légales et facultatives.
- des demandes de mobilité principalement dû à la délivrance des tickets de Ty bus pour les jeunes pendant les vacances scolaires
- une baisse de demandes dans le cadre du logement probablement dû à la baisse de rotation en 2022.



## Les Aides Sociales Légales

Dossiers « Aide Sociale » légales instruits	2019	2020	2021	2022
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2	2	8	2
Prise en Charge des frais de séjour en établissement EHPAD	7	3	5	5
Obligation alimentaire	3	2	4	4
Complémentaire Santé Solidaire	2	2	4	3
Prestation MDPH – Maison départementale des personnes handicapées de Loire Atlantique	2	2	6	8
ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées)	0	0	0	0
	16	11	27	22

## Les Aides Sociales facultatives

### ➤ AIDE ALIMENTAIRE :

Délivrance des Bons	2019	2020	2021	2022
Montant	1150€	1820€	1530€	1880€
Nombre de bénéficiaires	15	24	24	23

Nombre de personnes accueillies au Secours Populaire :

2020	2021	2022
339	396	336

### ➤ AIDE FINANCIÈRE :

Aides financières versées	2019	2020	2021	2022
Montant annuel accordé	4917.73€	3 319.40	4759.55€	6095.80€
Nombre de ménages concernés	19	12	16	18

On observe un maintien des demandes bons alimentaires mais une réelle augmentation des aides facultatives (pas beaucoup plus de dossiers mais des montants plus élevés).

## ➔ AIDE DE NOËL :

Aides financières versées	2019	2020	2021	2022
Aide financière aux jeunes sans ressources	400€ (4 jeunes)	100€ (1 jeune)	400€ (4 jeunes)	0€
Bons aux familles en difficulté	950€ (15 familles)	1150€ (16 familles)	1740€ (25 familles)	860€ (12 ménages)
Colis aux personnes âgées (EHPAD extérieurs)	237.25€ (13 colis)	221.83€ (14 colis)	256.47€ (12 colis)	280.28€ (11 colis)
Participation au goûter de Noël de l'EHPAD La Chalandière	500€	500€	500€	500€

Les jeunes n'ont pas sollicité l'aide de Noël. Plusieurs hypothèses sont émises : changement de conseillère Mission locale, critères trop restrictifs, manque de communication, complexité des démarches, période (2 aides en même temps et trop tôt par rapport à Noël), ...

Concernant l'aide aux familles en difficulté, il est à noter que les situations des demandeurs (retraités, familles monoparentales) renvoient au constat de l'ABS : « les catégories de ménages les plus fragiles sont les familles monoparentales et les femmes seules retraitées »

## ➔ MOBILITE Aide financière aux transports :

Nombre de bénéficiaires	2019	2020	2021	2022
La tarification solidaire STRAN	14	13	17	10
Carte gratuite Aléop	0	4	4	3
Ticket STRAN à la demande (aide aux jeunes vacances scolaires)	88	54	55	101
Ticket STRAN à la demande (demandeurs d'emploi)	33	15	13	13
		76	89	127

## ➔ INSERTION PROFESSIONNELLE

- La Mission Locale (tous les vendredis matin sur rendez-vous) :

	2019	2020	2021	2022
Nbre de jeunes accompagnés	39	44	42	27

- Pactes (un vendredi matin sur deux) :

	2019	2020	2021	2022
Pré inscrits	4	3	10	2
Inscrits	7	4	10	6

- Le Plie :

	2020	2021	2022
Nombre de femmes accompagnées	4	4	3
Nombre d'hommes accompagnés	1	1	0

## ➔ LIEN SOCIAL – LOISIRS ET ACCÈS A LA CULTURE

L'année 2022 marque la reprise des moments conviviaux mis à l'arrêt pendant 2 ans en raison des conditions sanitaires. La plupart de ces moments ne seraient pas possible sans un FORT partenariat avec les associations.

• **Seniors en vacances (avec l'association des retraités)**

Ce séjour aidé financièrement par l'ANCV permet à nos aînés de partir en vacances et de profiter d'un séjour de qualité pendant une semaine.

	2019	2020	2021	2022
Montant subvention	2 000€	370€	0€	2000€
Séjour	Pyrénées orientales	Repas		Oléron la lumineuse
Nombre de participants	53		0	32

• **Repas des aînés (avec le comité d'entraide)**

	2019	2020 et 2021	2022
Montant subvention	2 000€	0€	2 000€
Nombre de participants	143	0	145

• **Semaine bleue**

Après un arrêt en 2020 et 2021, plusieurs activités gratuites ont été proposées. On constate une faible participation aux ateliers proposés :

Atelier sur les gestes pour améliorer le confort de son logement et favoriser les économies d'énergie et financières. Partenaire CARENE	10
Atelier « sacs en mode récup' » Partenaire UFCV	0
Atelier sensibilisation goût et odorat – Partenaire CLIC	4

• **Place de Ciné Marais**

2018	2019	2020	2021/2022
96€	41€	0€	117€ (18 adultes et 9 enfants)

## SANTÉ

Constat à La Chapelle des Marais – chiffres CPAM 2022 :

- 52,3 % de la population est âgée de plus de 40 ans avec un constat de mortalité prématurée évitable supérieur à la moyenne départementale.
- Un taux de personnes prises en charge au titre d'une affection de longue durée supérieure à la moyenne départementale.
- Le diabète et les cancers sont les pathologies les plus fréquentes ; les cancers constituant la principale cause de mortalité prématurée.

➔ **Mutuelle communale :**

Afin d'améliorer l'accès au soin pour tous, le Pôle Action Sociale de La Chapelle des Marais propose une mutuelle communale depuis le 1<sup>er</sup> février 2022. Les objectifs principaux de proposer une mutuelle :

- de proximité et œuvrant dans l'intérêt de ses adhérents
- pouvoir d'achat à des tarifs attractifs à l'ensemble des marais-chapelains et particulièrement à ceux qui ne bénéficient pas de mutuelle d'entreprise, à ceux ayant de faibles ressources et à ceux qui souhaitent changer de mutuelle en raison de son tarif élevé et/ou de garanties limitées.

L'association Mandarine comptabilise 54 adhérents soit 90 bénéficiaires d'une moyenne d'âge de 68 ans. Elle permet un gain moyen de 40€ par mois.

La Mutuelle communale a donc toute son importance puisqu'elle touche principalement les populations fragiles ciblées par l'ABS.

En effet, sur 54 adhésions :  
 18 personnes isolés  
 34 couples  
 1 famille monoparentale  
 1 famille

### ➔ Labsport :

Les bienfaits de l'activité physique sont indubitables tant sur la santé que sur le bien-être du pratiquant ; ainsi l'inactivité physique est la 1ère cause de mortalité évitable dans le monde

Issu d'un partenariat entre le LABSPORT, la Maison de Santé Pluridisciplinaire, la CPAM et le CCAS de La Chapelle des Marais, le projet « Bougeons en Brière » débutera en février 2023. Après un bilan de santé et une évaluation des besoins, les marais-chapelains inscrits, sur prescription médicale, pourront bénéficier d'un programme de 8 semaines à raison de 2 séances d'activité physique adaptée hebdomadaire.

Les semaines d'inscription et de sensibilisation montre une forte demande des marais-chapelains.

## **MAINTIEN A DOMICILE**

### ➔ TÉLÉASSISTANCE

2019	2020	2021	2022
1523.06€ Nbre d'abonnés : 54	0€ Nbre d'abonnés : 50	3084.30€ Paiement de 12/2018 à 11/2020 Nbre d'abonnés : 50	942€ 57 abonnés (12 hommes et 35 femmes) 83 ans moyenne âge

### ➔ PORTAGE DE REPAS

Le CCAS propose une participation financière (10% du prix TTC du repas facturé) pour les personnes non imposables avant déduction. Deux prestataires Domirepas et Prest Alliance interviennent sur la commune.

2019	2020	2021	2022
1 bénéficiaire Coût CCAS : 274.09€	1 bénéficiaire Coût CCAS : 254.40€	3 bénéficiaires Coût CCAS : 624.91€	1 bénéficiaire Coût CCAS : 449.53€

### ➔ Plan d'urgence

En cas d'évènements exceptionnels (canicule, grand froid, pandémie), la Préfecture déclenche le Plan d'Alerte et d'Urgence (plan prévu à l'article L. 116-3 du Code de l'Action sociale et des familles) qui permet l'activation du registre nominatif recensant les personnes fragiles afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires.

	2019	2019	2021	2022
Nombre de personnes inscrites	0	13	21	25

### ➔ CLIC PILOT'âge

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, intervient sur les 10 communes de La Carène. Il accueille, écoute, informe, conseille et oriente pour toute question en lien avec l'autonomie concernant les personnes âgées de plus de 60 ans.

	2020	2021	2022
Nombre de personnes aidées	31	51	47

## LE LOGEMENT

### ➔ LA DOMICILIATION

Pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation leur permet de recevoir du courrier et ainsi d'accéder à des prestations et droits fondamentaux. **13 personnes ont été domiciliées durant l'année 2022.**

	2019	2020	2021	2022
Nombre de domiciliation	12	9	7	13
Dont nouvelle	6	3	3	6
Dont renouvellement	3	3	4	6
Dont radiation	5	4	2	2

### ➔ LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Par l'intermédiaire du FSL, le Département de Loire-Atlantique soutient les personnes qui rencontrent des difficultés à accéder ou à se maintenir dans leur logement. Le soutien financier des partenaires auprès du Département permet de poursuivre ses missions et d'ouvrir ce dispositif à un plus large public par de nouvelles modalités d'accès aux aides financières et d'accompagnement.

	2019	2020	2022
Nombre de ménage aidés	7	12	9
Montant Global	2 942.29€	6 378.78€	2120.13
Demande participation	744.95€	744.95€	744.95€
Participation CCAS	800€	800€	800€

Les vice-présidents de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne (la CARENE) ont arbitré favorablement le 29 novembre 2022 sur une prise en charge par CARENE des contributions au FSL assurées jusqu'alors par les communes. Ils ont également validé une prise charge CARENE des subventions attribuées aux associations suivantes, œuvrant à l'échelle du territoire CARENE et amenées à rejoindre les locaux de la Maison de l'Habitat en 2025: CNL, CLCV, Association habitat jeunes en Région Nazairienne.

Ces prises en charge financières n'auront pas d'incidence sur le fonctionnement actuel du FSL et le lien direct que les communes entretiennent avec le département à ce sujet. Il en va de même pour les interactions entretenues par les communes avec les associations CNL, CLCV et Association habitat jeunes en Région Nazairienne. L'appel de fonds FSL et les demandes de subventions associatives seront envoyés à la CARENE pour le budget 2023. Il est donc à noter que la subvention de 800€ ne sera pas imputée sur le budget primitif 2023.

### ➔ LES LOGEMENTS SOCIAUX

**164 logements sociaux répartis :**

	T6	T5	T4	T3	T2	Total
Atlantique Habitation	0	2	11	28	16	57
CISN	1	0	8	11	5	25
Silène	0	1	12	32	33	78
Nantaise d'Habitation	0	0	2	2	0	4
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	<b>73</b>	<b>54</b>	<b>164</b>

Rotation :

	2019	2020	2021	2022
<b>Attributions de logements</b>	29	22	23	15

75 demandeurs en choix n°1 et délai d'attente de 18 mois.

### **PÔLE MAL LOGEMENT ET PRECARITE ENERGETIQUE**

	2021	2022
Nombre de dossiers en cours	7	5

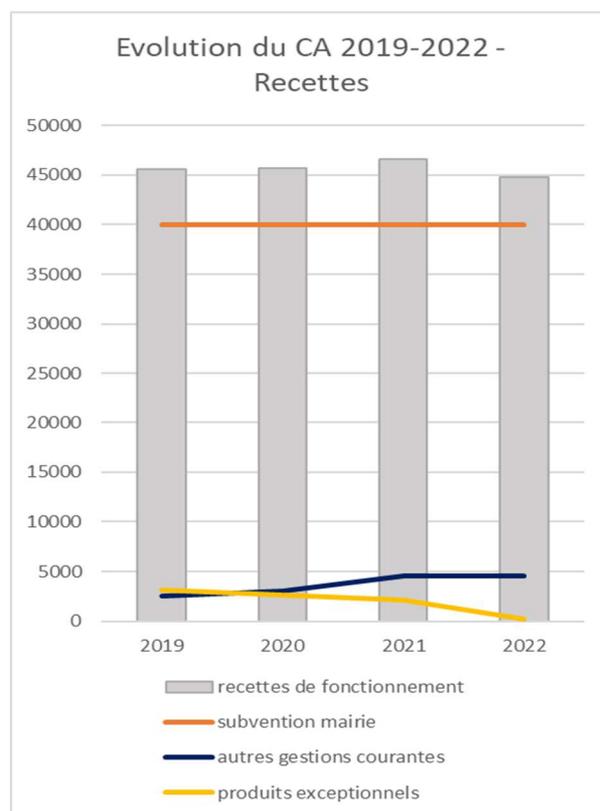
## II –Les orientations budgétaires

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nous observons une légère baisse des recettes (-4%) dû à :

- baisse des produits exceptionnels (dons)  
arrêt du don FRAT (-2000€ soit – 85 %)
- légère baisse (-4%) des concessions funéraires nouvelles  
ou renouvelées (autres gestion courante)
- maintien de la subvention communale

2019	2020	2021	2022
45586.67€	45643.12€	46613.04€	44755.29€



### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nous observons une augmentation des dépenses de fonctionnement :

**Charges à caractère général** augmentation de 205% dû au paiement de l'ABS. Les bons alimentaires sont en légère baisse.

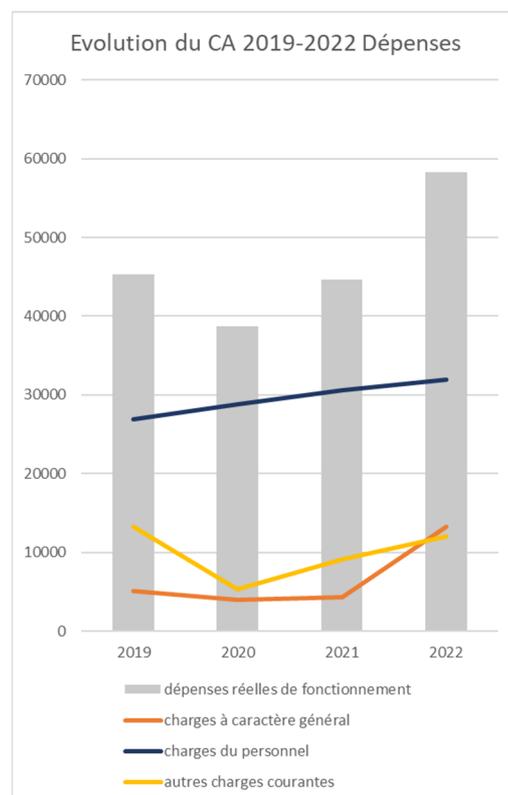
**Charges de personnel** : augmentation de 4.6 %

Différentes hausses nous ont été imposées en cours d'année qui ont entraîné une augmentation des salaires minimum de la fonction publique territoriale et de ce fait des charges patronales :

- Revalorisations du SMIC
- Augmentation du point d'indice
- Prime inflation

**Autres charges courantes**, augmentation de 31.4%

On observe une augmentation dû à la reprise des moments conviviaux et donc des subventions aux associations partenaires (4000€) et des aides facultatives (+35%) (retour à la normale avant Covid 2019 )



La situation financière du CCAS est saine.

Deux grandes orientations budgétaires faisant peser une lourde charge financière sur les dépenses de fonctionnement sont à prévoir : l'accroissement exponentiel des demandes d'aides facultatives lié à la crise sanitaire et financière et l'augmentation du temps de travail de l'agent du CCAS. Cependant, nous actons la fin de la contribution FSL.

Face au constat de l'effet ciseaux en fonctionnement (augmentation des dépenses et diminution des recettes) il est envisagé une demande de réhausse de la subvention de la commune au CCAS.

## 2 - ORIENTATIONS : CONTINUITE ET DEVELOPPEMENT

---

- ➡ Suivi ABS : vérifier l'adéquation des aides facultatives avec le diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux (comme par exemple, l'aide de Noël pour les jeunes).
- ➡ Anticipation de l'augmentation des aides financières et autres secours
- ➡ SANTE : suivi de la Mutuelle Communale et développer le sport santé, la prévention et la promotion de la santé
- ➡ Coordination des projets d'actions en commun en faveur des seniors : semaine bleue, maintien des subventions accordées pour le Repas des aînés et Seniors en vacances.
- ➡ Maintien de l'implication face aux difficultés liées au logement (accès au logement, précarité énergétique, ...) :
- ➡ augmentation des charges du personnel : une possible augmentation du point d'indice (à l'instar de l'année dernière) eu égard au contexte inflationniste et augmentation du volume horaire de la conseillère afin de maintenir une qualité de service (compte tenu de la fréquentation, du développement des actions proposées et de la charge administrative)

### **Rappel 2020/2021 :**

- ➡ mettre en place la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

## III –Conclusion

L'analyse des besoins sociaux nous alerte sur l'isolement résidentiel, un niveau de vie de la population faible, l'augmentation des familles monoparentales, des adolescents et le vieillissement de la population. Il est donc essentiel d'assurer la poursuite des actions sans rupture ni baisse de la qualité de service pour les usagers et initier l'évolution du service.

A ce diagnostic s'ajoute le contexte national inflationniste dont les conséquences se répercuteront probablement tout au long de l'année 2023.